



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**

**CM2025/12/12/10-2 : CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC  
PARIS LA DÉFENSE: APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT  
POUR LE PROJET ' AMÉNAGEMENT DU GRAND PARC DELTA VERT À NANTERRE '**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.2224-34,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

**Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/08/12/12 relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

**Vu** la délibération CM2017/08/12/17 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une démarche d'Atlas de la biodiversité métropolitaine,

**Vu** la délibération CM2022/04/04/23 relative à l'adoption du Plan biodiversité métropolitain,

**Vu** la délibération CM2024/04/09/17 relative à la convention cadre de coopération stratégique et financier entre la Métropole du Grand Paris et Paris La Défense,

**Vu** la compétence du Président de Paris la Défense de solliciter une subvention auprès d'un organisme extérieur,

**Vu** le courrier de Paris la Défense du 10 septembre 2025 sollicitant une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour le projet d'aménagement du Grand Parc Delta Vert à Nanterre,

**Vu** le projet de convention de financement, au titre du développement des espaces de biodiversité, entre Paris La Défense et la Métropole du Grand Paris, pour le projet de Grand Parc de du Delta Vert à Nanterre, annexé à la présente délibération,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

**Considérant** les enjeux de préservation, de valorisation et de développement des espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine ainsi que de la biodiversité en milieu urbain dense sur le territoire métropolitain,

**Considérant** que le projet du Grand Parc Delta Vert à Nanterre vise à transformer une friche de 15 hectares en un espace naturel structurant, avec 75 % de sa surface en pleine terre et 70 % d'espaces verts sanctuarisés, favorisant la biodiversité grâce à des plantations variées, une gestion écologique des sols et un éclairage respectueux de la trame noire,

La commission « Biodiversité et Nature en ville » consultée,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** l'octroi d'une subvention d'investissement au projet « Aménagement du Grand Parc Delta Vert à Nanterre » porté par Paris la Défense, pour 3 060 000 € ( trois millions soixante mille euros ) :

Maître d'ouvrage (collectivité concernée)	Projet	Montant éligible du projet	Taux de la subvention	Montant de la subvention attribuée
Paris La Défense	Aménagement du Grand Parc Delta Vert à Nanterre	11 666 145 € (coût total de 19 580 188 €)	26,23% du montant éligible (15,63 % du projet)	3 060 000 €

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251212-CM25-12-12-10-2-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement ci-joint annexé qui définit les modalités de financement du projet d'aménagement du Grand Parc Delta Vert, porté par Paris La Défense tel que mentionné ci-dessus.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement et tous les actes afférents.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financé par la Métropole du Grand Paris.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**PRÉCISE** que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « ZI7600003-Fonds Biodiversité ».

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.